
12. Régime de prime au bilinguisme

Dès que vous êtes reconnu bilingue, vous êtes admissible à la prime au bilinguisme de 800 \$ par année, sauf si vous faites partie de la haute direction.

Au Canada

Les résultats des évaluations de langue seconde ne sont pas valides indéfiniment (à part des exemptions). Pour continuer à recevoir la prime, durant une affectation au Canada, vous devrez subir de nouveau l'évaluation de langue seconde au terme de la période de validité de vos derniers résultats.

À compter du 1^{er} avril 1993, la période de validité a été portée de trois à cinq ans.

Si la Commission de la fonction publique vous a exempté de subir les examens de langue seconde, vos résultats sont valides pour une période indéterminée.

À l'étranger

Vos résultats d'évaluation de langue seconde demeurent valides pour la durée de votre affectation à l'étranger.

13. Evaluation de langue seconde

L'évaluation de langue seconde (ELS) est un instrument utilisé pour mesurer votre niveau de compétence dans votre seconde langue officielle et comprend trois volets : compréhension écrite, expression écrite et interaction orale.

Les niveaux de compétence sont les suivants :

- niveau A - minimum
- niveau B - intermédiaire
- niveau C - maximum